



Bien sans maitre

Par lefrancois

bonjour cela fait quelques années qu'une parcelle de bois mitoyenne a mes terrains n'est pas entretenue avec de grand arbres (15 a 20m) qui tombe sans trop de gravité mais avec des dégâts (tuiles clôture ...)

je suis allée plusieurs fois a la mairie en m'indiquant que je ne pouvais rien faire en donnant l'autorisation de faire couper les arbres dangereux a mes frais .

après quelques recherches au cadastre .il semblerai que ce terrains soit sans maitre actuellement je fait une demande de servitude pour traverser ce terrain pour légaliser ce fait.

pourriez vous me renseigner sur une procédure a suivre pour acquérir cette parcelle

Par AGeorges

Bonsoir Lefrançois,

Etape 1

S'assurer que le bien est vraiment sans maître,

Etape 2

Le faire intégrer dans le patrimoine communal en vous positionnant le plus tôt possible comme acheteur potentiel.

Etape 3

L'acheter à la commune.

Chaque étape peut en comporter plusieurs ! (sinon, ce serait trop simple).